

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°145 - 02/05/2022**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**

**Bonne lecture**

***A suivre cette semaine:***

En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

-Mercredi 4 mai à partir de 09h30 : Audition de Joël BARRE, **délégué général pour l'armement** (DGA) puis audition de Mme Françoise NICOLAS, directrice du **Centre Asie de l'Institut français des relations internationales** (IFRI) et de M. Marc JULIENNE, **responsable des activités Chine à l'IFRI**, sur la situation de la Chine et ses relations avec la France et l'Union européenne.

-Mercredi 4 mai à 15h : Auditions de la **Mission d'information sur la stratégie française en Indopacifique**

Par la Délégation aux entreprises :

-Mercredi 4 mai à 14h : Audition de **Christian NOUEL, avocat au barreau de Paris et Président de la Fondation Croissance Responsable** dans le cadre du rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises dont Jacques LE NAY est co-rapporteur

**Au Sénat**

***Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe***

## Deuxième partie de la session annuelle de 2022



De mardi 26 à jeudi 28 avril, Jacques LE NAY a participé à la deuxième partie de session annuelle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Comme en mars dernier, les parlementaires ukrainiens ont eu des **prises de parole fortes et notamment Oleksi GONCHARENKO** (sur la photo)

qui avait accueilli Nicole DURANTON, Sénatrice de l'Eure et Jacques LE NAY **dans sa ville d'Odessa lors de leur déplacement en Ukraine dans le cadre de l'observation du premier tour des élections présidentielles de 2019, élections qui ont porté Volodymyr ZELENSKY au pouvoir.**

Mercredi 28 avril, Oleksi GONCHARENKO a **dénoncé les horreurs et traumatismes** de la guerre. En mars, il avait déjà témoigné en visioconférence depuis l'Ukraine, vêtu d'un treillis... Il a aussi **appelé à de nouvelles sanctions contre la Russie, à de nouvelles livraisons d'armes et à un soutien de l'Ukraine dans son "chemin européen"**.

Jacques LE NAY s'est aussi exprimé dans l'hémicycle sur les conséquences de la guerre en Ukraine et le rôle des membres du Conseil de l'Europe dans cette crise. Il a appelé de ses vœux **une coordination des Etats membres de l'organisation pour faire pression sur la Fédération de Russie** et pour réfléchir à une future architecture multilatérale et démocratique en Europe.

### ***Délégation aux entreprises***

#### **Déplacement à Beaune sur l'économie circulaire**

Vendredi 22 avril, Jacques LE NAY a visité le site d'**Infineo, centre de recyclage de bouteilles plastiques** à Beaune en Bourgogne. Créée en 1998, cette usine emploie actuellement 135 salariés et recycle 48 000 tonnes de plastique par an.

4 sénateurs issus du groupe Union Centriste participaient à ce déplacement : **Jean-François LONGEOT** Sénateur du Doubs, Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, **Claude KERN**, Sénateur du Bas Rhin et membre du groupe



d'études sur l'économie circulaire, **Anne-Catherine LOISIER**, Sénatrice de la Côte d'Or qui les accueillait dans sa circonscription avec le sénateur LREM **François PATRIAT**, et Jacques LE NAY, en tant que Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises.

Le centre Infineo est une co-entreprise Plastipak / Coca-Cola European Partners France qui a deux objectifs :

- Pérenniser et développer la filière du recyclage des bouteilles plastique en France.
- Sensibiliser 2000 visiteurs par an aux enjeux du recyclage et de l'économie circulaire grâce au centre pédagogique dont le contenu a été conçu avec Citéo.



Cette visite très instructive, organisée par le **Syndicat des boissons rafraîchissantes de France (BRF)**, a permis de leur **présenter le cycle de vie** des bouteilles en plastique et leur recyclage « bottle-to-bottle », en boucle fermée, ainsi que la **nécessité d'un dialogue entre tous les acteurs** afin de **repenser le système de collecte et de sortir au plus vite du plastique vierge**.

## Revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs : le Sénat consulte les élus locaux et intercommunaux



En partenariat avec la **Délégation aux collectivités territoriales**, la Délégation aux entreprises a lancé une **Mission conjointe de contrôle** qui vise à évaluer la politique

de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Cette mission, qui doit rendre ses conclusions en septembre 2022, est présidée par le 1er Vice-Président de la Délégation aux collectivités territoriales, Rémy POINTEREAU,

Sénateur du Cher. Ce dernier est à l'origine de la proposition de loi portant pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, adoptée à l'unanimité par le Sénat et dont d'importantes dispositions ont été inscrites dans la loi ELAN du 23 novembre 2018.

La mission poursuit un double objectif :

- **Évaluer les dispositions de la loi ELAN** et leur impact concret pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;

- **Examiner l'impact des deux programmes gouvernementaux « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain »**, pilotés par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), programmes lancés respectivement en décembre 2017 et octobre 2020.

Il s'agit d'un **sujet essentiel** pour nos territoires qui touche non seulement à **l'économie, à l'emploi, au logement mais aussi au lien social et à l'identité** de notre pays.

**Il est important que les élus locaux puissent faire remonter leurs perceptions de terrain.**

Cette consultation, [accessible ici](#), est ouverte jusqu'au **6 mai 2022**.

## **Guichet Unique d'Accueil : comment le Sénat facilite le dépôt de questions juridiques locales par les sénateurs**



Pour rappel, Gérard LARCHER, Président du Sénat, et Françoise GATEL, Présidente de la Délégation aux Collectivités territoriales ont souhaité mettre à la disposition des sénateurs un Guichet Unique d'Accueil (**GUA**) **pour toutes les questions juridiques posées par ces derniers sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.**

Le Sénat améliore le fonctionnement de ce guichet en **facilitant le mode de dépôt de ces questions**, mais aussi son utilisation avec une **Foire aux Questions (FAQ)** répertoriant, par grands thèmes, les réponses déjà données aux questions transmises jusqu'à présent.

Actuellement, cette FAQ comporte les réponses à toutes les questions posées depuis le début de 2022 et elle sera progressivement enrichie par les réponses pour les années 2017 à 2021. A terme, cette FAQ constituera donc une base de données qui permettra aux sénateurs d'avoir **accès instantanément à un grand nombre d'informations** sur les collectivités territoriales. **Toute question juridique concernant une collectivité peut ainsi être posée à l'adresse [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)**

## **Réponse à une question écrite : Droit au renouvellement des orthèses**

## plantaires prescrites par les orthopédistes-orthésistes

Par la Question écrite n°22494 déposée le 29 avril 2021, Jacques LE NAY a interrogé le Gouvernement sur une injustice dénoncée par cette profession qui ne se voit pas reconnaître le droit de renouveler les orthèses plantaires par le décret n° 2019-835 en date du 12 août 2019.

Dans sa réponse du 28 avril 2022 [accessible ici](#), le Gouvernement annoncé qu'il mène, actuellement, une **réflexion sur l'ouverture aux orthopédistes-orthésistes du droit à renouvellement des prescriptions**, de la même manière que les pédicures-podologues.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés